



## FORMULAIRE D'INSCRIPTION VIDE GRENIER

**Dimanche 7 juin 2026 de 9h00 à 18h00**  
sur le parking couvert du Leclerc de Plérin

### IDENTITÉ du responsable du stand :

NOM Prénom .....  
Adresse .....  
Ville / CP .....  
Tél .....  
Email ..... @ .....

### Nombre de personnes présente sur le stand \* (enfant y compris)

#### Je réserve :

- ..... emplacement(s) de 2 m à 8,00 € (table non-incluse) Total : ..... €  
 ..... table(s) d'1,80 m à 2,00 € Total : ..... €

**TOTAUX : ..... €**

### ATTESTATION SUR L'HONNEUR (particulier)

(Établie en vertu de l'article R321 – 9 du code pénal)

Je soussigné (e) (nom et prénom) : .....

Adresse : .....

N° de carte d'identité : .....

Certifie sur l'honneur ne pas participer en qualité d'exposant à plus de 2 manifestations de type braderie ou vide grenier au cours de l'année 2026.

Fait à .....  
Le .....

Signature

### Après contrôle de votre dossier, votre inscription sera validée par un mail de confirmation : (Documents à envoyer à - Amicale des Employés Communaux - Hôtel de Ville – 22190 PLÉRIN)

- Ce formulaire dûment rempli, daté et signé (2 signatures).  
 Un chèque libellé à l'ordre de l'Amicale des Employés Communaux de Plérin  
 La photocopie recto verso de votre pièce d'identité

Je déclare avoir pris connaissance du règlement joint et en accepte toutes les conditions.

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Fait à .....  
Le .....

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'Amicale des employés communaux de la ville de Plérin, afin de vous communiquer les divers éléments d'organisation du vide-grenier. Les données collectées pourront être communiquées aux autorités compétentes afin de répondre aux obligations légales et réglementaires. Les données seront conservées pendant un an, jusqu'au vide grenier 2026. Vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de portabilité, de limitation, au traitement de vos données auprès de l'Amicale des employés communaux de la ville de Plérin à [amicaleplerin@gmail.com](mailto:amicaleplerin@gmail.com). Si vous estimez, le cas échéant, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

## RÉGLEMENT DU VIDE-GRENIERS Amicale

1. L'entrée de vide-greniers est gratuite pour les visiteurs.
2. Aucune vente d'objets et de meubles neufs n'est tolérée.
3. L'utilisation d'une sonorisation individuelle n'est pas autorisée.
4. L'équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol et de détérioration de matériel ou de véhicule et se réserve le droit de faire évoluer ce règlement.
5. La vente de boissons et de petite restauration est strictement réservée à l'association organisatrice.
6. L'installation s'effectue entre 7h00 et 9h00. La vente sera ouverte au public de 9h00 à 17h30. Le démontage des stands et le remballage sont **interdits** avant la clôture de la manifestation, sauf autorisation express des organisateurs.
7. Les véhicules ne sont pas admis sur l'emplacement attribué.
8. L'association se réserve le droit de récupérer les emplacements non occupés après 8h00 et d'en disposer sans que l'exposant puisse prétendre au remboursement des sommes versées ni à des indemnités quelconques.
9. Il est interdit d'accrocher quoi que ce soit sur les poteaux, structures des ombrières. L'exposant engage sa responsabilité financière et juridique en cas d'accident impliquant des dégâts aux installations.
10. Une liste exhaustive des exposants est établie pour faire valoir ce que de droit auprès des forces de police, de gendarmerie et de la Préfecture.
11. Chaque exposant s'engage à tenir son stand ouvert de 9h00 à 17h30 et à quitter les lieux en ayant débarrassé et nettoyé l'espace occupé.
12. Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule ne sera autorisé à circuler à l'intérieur du périmètre de la manifestation entre 9h00 et 18h00.
13. Aucun lieu de placement précis ne pourra être demandé.
14. Le règlement par chèque et la copie de la pièce d'identité sont joints au bulletin d'inscription.
15. Chaque exposant présente, lors de son arrivée au vide grenier, sa carte d'identité.
16. Le présent bulletin doit être parvenu à l'organisateur avant le 31 mai 2026 à 17h00.
17. Tout vendeur professionnel est interdit sur le vide grenier.
18. L'exposant peut annuler son inscription jusqu'à 15 mai 2026, après aucun remboursement ne sera effectué.

## POSSIBILITÉ DE RESTAURATION SUR PLACE